

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 22 mai 2007**

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme TENENBAUM, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT, Mme LE GRAND, Mme MAILLOT, M. PERRON, Mme ROLLIN, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS,

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), M. GOBILLOT (représenté par Mme TOLLOT), Mme REVEL (représentée par Mme LE GRAND),

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) M. BARRON,

Membre(s) absent(s) : (1) M. GARRIGUES

Date de convocation : 15 mai 2007

**Délibération n° : 25-2007**

**Objet : Adhésion à l'Association « Vacances Ouvertes »**

Depuis 2006, la Caisse d'Allocations Familiales ne verse plus de subvention « aide aux vacances » pour les projets de vacances familiales collectives.

Afin de poursuivre l'action séjours vacances familles contribuant à l'intégration sociale de familles démunies, le centre social Balzac a recherché de nouvelles sources de financement en complément de la participation des familles et de celle de l'Association Socio-Culturelle et Sportive (ASCS).

Un contact a été établi avec l'Association « Vacances Ouvertes », branche de l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances) qui réutilise les chèques vacances non utilisés de l'ANCV pour en faire bénéficier des publics en difficultés.

Cet organisme co-finance des projets de vacances pour des familles ou des adultes seuls qui ne partent pas ou plus en vacances et qui ne partiraient pas sans une aide (financière ou organisationnelle).

Pour adhérer à « Vacances ouvertes », il est nécessaire :

- de signer la charte d'adhésion qui définit l'éthique du projet annexée au présent rapport,
- verser une cotisation annuelle de 75 €.

Pour l'action vacances familiales du centre social Balzac pour 2007, le financement attendu de « Vacances Ouvertes » est d'environ 850 € à 1 000 €. Celui-ci est calculé sur la base de 23 personnes bénéficiaires, soit 5 familles, et un coût global du séjour d'un montant de 4 335 €, hors salaires.

« Vacances Ouvertes » finance entre 20 à 25% du coût du séjour à la condition que les familles payent au minimum 15 à 20% du coût de leurs vacances, ce qui est le cas pour les familles du centre social qui participent au séjour (7 jours).

Coût du séjour par personne : 188,47 €.

Il est demandé 5,80 € par jour et par personne, soit 40,60 € par personne pour le séjour – ce qui représente 21,50% du coût réel du séjour.

Le Conseil d'Administration :

- décide d'adhérer à l'association « Vacances Ouvertes »,
- Inscrit le montant de la cotisation au budget du CCAS,
- autorise le président ou son représentant légal à signer tous les documents afférents à cette adhésion.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

DIS : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

  
Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ

LE

23 MAI 2007

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 5 JUIN 2007

